

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

F



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org
Point 17 de l'ordre du jour CX/CAC 18/41/19 Add.1

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante et unième session

Siège de la FAO, Rome (Italie), 2-6 juillet 2018

FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS DU CODEX

TROISIÈME RAPPORT INTÉIMAIRE

(janvier-juin 2018)

A. INTRODUCTION

Le présent document constitue le troisième rapport intérimaire sur les activités du Fonds fiduciaire FAO/OMS du Codex, qui couvre le premier semestre de 2018.

B. ASPECTS TECHNIQUES

• Appui aux pays retenus lors du premier cycle

La mise en œuvre des projets s'est poursuivie dans les quatre pays bénéficiaires d'un financement au titre du premier cycle. Les activités prévues en 2018 sont notamment les suivantes:

Ghana

- Formation visant à apporter de nouvelles compétences à des spécialistes qui ne sont pas membres des sous-comités ni des groupes de travail des comités nationaux du Codex, afin d'assurer une participation accrue aux travaux du Codex, le cas échéant.
- Atelier visant à encourager la participation des parties prenantes aux travaux sur les contaminants dans les aliments.
- Atelier de formation sur le Codex, à l'intention des membres des comités nationaux du Codex et des nouveaux membres des sous-comités.
- Formation pratique du personnel du laboratoire spécialisé dans les contaminants métalliques du GSA, l'organisme national de normalisation du Ghana, pour la détection du méthylmercure et de l'arsenic inorganique dans le poisson et le riz décortiqué, respectivement.

Kirghizistan

- Organisation et animation d'une manifestation nationale de sensibilisation à l'intention de 40 décideurs de différents secteurs: soins de santé, agriculture, monde des affaires, industrie alimentaire et commerce.
- Organisation et animation du séminaire national annuel du Codex de 2018.
- Élaboration de documents réglementaires et de procédure visant à encadrer l'organisation et la mise en œuvre des activités du Codex au Kirghizistan.
- Élaboration de supports de promotion et de communication pour les activités de sensibilisation.
- Réalisation de l'étude relative à l'examen de la base législative applicable aux activités du Codex en République kirghize sous l'angle de la conformité aux normes internationales du Codex.

Madagascar

- Renforcement des capacités des membres du comité national du Codex et des décideurs sur le plan des attributions, du fonctionnement et de l'examen des documents opérationnels, tels que le règlement intérieur.
- Recensement des comités prioritaires et définition du programme du Codex pour Madagascar.

- Renforcement des capacités du bureau de liaison (équipe du point de contact du Codex), notamment en ce qui concerne la gestion des connaissances et l'acquisition de documents et de revues scientifiques et du Codex.
- Mise en place de la base de données relative au groupe d'experts scientifiques.
- Mise au point d'une stratégie de communication et des outils connexes pour les journées spéciales et les foires.
- Alimentation en données du nouveau site web.
- Réalisation de campagnes de sensibilisation au niveau régional.

Sénégal

- Mise en œuvre des activités de coordination et de suivi du comité national du Codex.
- Renforcement des capacités du groupe d'experts scientifiques du comité national afin d'assurer une participation et une contribution efficaces aux comités prioritaires et aux activités (appel à la communication de données) des organes mixtes d'experts FAO/OMS.
- Contribution à l'élaboration et à la diffusion de normes sur les filières des produits de la pêche et de l'arachide.
- Organisation de groupes de discussion afin de renforcer les capacités des travailleurs du secteur de la pêche et de la filière locale des céréales en ce qui concerne l'utilisation des normes du Codex.

Les **activités de mentorat/partenariat/encadrement** menées en 2018 sont les suivantes:

- ❖ La Suisse a contribué à l'élaboration et à la réalisation d'un cours de formation qui s'est tenu au Sénégal en avril 2018.
- ❖ Les Pays-Bas sensibilise le Ghana à l'importance d'une surveillance des contaminants et l'aide à comprendre comment planifier et mettre en œuvre des mesures de suivi. À l'occasion de la participation du Ghana à la douzième session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments, les deux pays ont eu un échange de connaissances concernant la contamination du poisson par le méthylmercure et les méthodes d'analyse à utiliser, et une visite a été organisée auprès des bureaux de l'autorité néerlandaise de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et des produits de consommation (voir la vidéo à l'adresse <https://youtu.be/2ZHB-uO7r3o>).

Le Fonds fiduciaire du Codex remercie sincèrement les Pays-Bas et la Suisse de l'appui concret qu'ils ont apporté dans le cadre des activités mentionnées ci-dessus.

● **Résultats de l'appel à candidatures au titre du deuxième cycle**

Les recommandations du Groupe d'examen technique ont été transmises au Comité directeur du Fonds fiduciaire en janvier 2018. Celui-ci les a examinées à sa vingt-deuxième session, qui s'est déroulée en trois séances entre le 18 janvier et le 8 février 2018, et il est convenu que sept candidatures individuelles de pays et une candidature groupée seraient approuvées en vue d'un financement au titre du deuxième cycle. Les pays qui seront bénéficiaires d'une aide sont les suivants: Cabo Verde, Burkina Faso, ex-République yougoslave de Macédoine, Guinée, Honduras, Mali et Rwanda. Le Bhoutan, l'Inde et le Népal seront aidés dans le cadre d'un projet de groupe. Les pays ou le groupe de pays bénéficiaires ont été contactés par le fonctionnaire de la FAO ou de l'OMS désigné pour diriger le projet les concernant. Des mesures sont maintenant prises en vue de la phase suivante, celle de l'élaboration d'un document de projet succinct qui servira de feuille de route visant à guider la mise en œuvre par étapes du projet et le suivi de son avancement. Dès réception de la version complète du document de projet succinct, la première tranche de financement sera versée au pays ou au groupe de pays concerné.

Tous les pays qui ont présenté leur candidature au titre du deuxième cycle ont reçu en retour des observations écrites du Secrétariat du Fonds fiduciaire, fondées sur l'évaluation faite par le Groupe d'examen technique. Ce retour d'information vise à aider le pays ou groupe de pays concerné à améliorer sa demande de financement s'il devait décider de la réviser afin de la soumettre à nouveau lors d'un prochain cycle. Les candidats peuvent également demander l'assistance des fonctionnaires régionaux de la FAO et de l'OMS chargés de la sécurité sanitaire des aliments.

● **Communication**

Le Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex a lancé le site web communautaire du Fonds fiduciaire en janvier 2018. Ce site a été créé afin de servir de plateforme où les pays bénéficiaires d'un financement du Fonds fiduciaire peuvent partager leurs connaissances et mettre en commun des conseils, des données d'expérience et des supports visant à améliorer la participation aux activités du Codex aux niveaux national, régional et mondial. Cette plateforme offre des espaces de dialogue où les pays peuvent faire part de leurs interrogations concernant des questions précises ou lancer un sujet dont ils souhaitent débattre avec d'autres

pays. Une autre caractéristique qui lui est propre est la bibliothèque communautaire dans laquelle les pays bénéficiaires et le Secrétariat du Fonds fiduciaire peuvent télécharger des documents et des supports produits dans les pays concernés par les projets. L'objectif de cette bibliothèque est de permettre la diffusion la plus large possible de ces documents et supports auprès des membres du Codex afin que ceux-ci puissent s'en inspirer et les adapter pour les utiliser dans leurs propres pays. Un exemple est le Ghana, qui travaille à l'élaboration d'un manuel de procédure du Codex. Lorsqu'il sera terminé, le manuel pourra être téléchargé dans la bibliothèque communautaire, ce qui permettra aux pays qui souhaitent mettre au point un manuel de procédure, de prendre le modèle ghanéen comme point de départ pour étayer leur réflexion. Il en va de même pour les supports de promotion et de communication mis au point dans les pays, ainsi que pour les sites web nationaux du Codex, les vidéos, le matériel didactique, etc.

Nous encourageons tous les pays membres de Codex à s'inscrire sur le site communautaire du Fonds fiduciaire du Codex à l'adresse

<https://workspace.who.int/sites/CodexTrustFund/Community/SitePages/Welcome.aspx>.

Le Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex élabore actuellement un document faisant état des activités menées en 2017 dans les pays bénéficiaires au titre du premier cycle, ainsi que des enseignements à tirer de l'expérience. Une version complète de ce document, formatée, en couleur et contenant des photos prises dans les pays, sera élaborée en anglais, une version texte seulement étant prévue pour l'arabe, l'espagnol, le français et le russe. Ce document fera l'objet d'une vaste distribution lors de la quarante et unième session de la Commission du Codex Alimentarius.

- **Suivi et évaluation du deuxième cycle**

Le projet de cadre de suivi et d'évaluation à mettre en place pour le deuxième cycle du Fonds fiduciaire du Codex a été examiné par le Comité directeur à sa vingt-sixième session, le 7 mai 2018. Ce cadre, qui commencera à être utilisé en 2018 et 2019, sera un document évolutif. Il pourra être révisé et actualisé à mesure que le processus du Fonds fiduciaire du Codex avancera, afin d'y inclure les principaux produits et résultats du programme ainsi que les effets attendus.

C. ASPECTS FINANCIERS

- **Projections financières pour 2018-2020**

Le solde reporté de 2017 sur 2018 était de 1 024 579 USD. Les contributions enregistrées comme ayant été reçues par la FAO et l'OMS pendant la période allant du 1^{er} janvier au 30 avril 2018, ainsi que celles qui sont attendues entre mai et décembre 2018 (au vu des promesses de contribution écrites fermes ou de l'accomplissement des formalités relatives aux contributions) figurent dans le tableau ci-après. Le montant estimatif total des fonds disponibles pour 2018 s'élèvera à environ 2 493 237 USD.

Tableau
Contributions reçues (1^{er} janvier-30 avril 2018) et contributions attendues (mai-décembre 2018)

| Donateur | Montant attendu/reçu | Montant attendu/reçu | Période couverte par l'accord FAO et OMS ¹ |
|---|----------------------|----------------------|---|
| | (en devises) | (en USD) | |
| Allemagne | 50 000 EUR | 59 241 | 2018 (OMS) |
| Canada | 100 000 CAD | 81 037 | 2018 (OMS) |
| Irlande | 500 000 EUR | 597 372 | 2018-2023 ² (FAO) |
| Japon | 46 643 USD | 46 643 | 2018 (FAO) |
| Malaisie | 10 000 USD | 10 000 | 2018 (OMS) |
| Pays-Bas | 400 000 EUR | 424 628 | 2018 (OMS) |
| Union européenne | 237 500 EUR | 249 737 | 2018 (OMS) |
| Montant total approximatif des fonds reçus ou attendus | | 1 468 658 | |

Le Comité directeur à sa vingt et unième session, tenue par téléconférence le 29 novembre 2017, a fixé à 1 342 300 USD le montant du budget prévisionnel du Fonds fiduciaire du Codex pour 2018. La ventilation des dépenses prévues pour 2018 est indiquée ci-après.

Le montant des dépenses prévues pourra être modifié, en fonction des fonds disponibles et/ou de décisions du Comité directeur tendant à réviser les lignes budgétaires:

- 482 115 USD pour les dépenses de personnel et les frais d'administration engagés par le Secrétariat du Fonds fiduciaire;
- 860 185 USD pour les dépenses liées à l'exécution des projets dans les pays (y compris le soutien financier direct aux projets nationaux) et à la mise en œuvre du programme (quatre projets au titre du premier cycle et huit projets au titre du deuxième cycle);
- 0 USD pour les dépenses de suivi et d'évaluation.

Le montant final des dépenses encourues en 2018 reflètera le rythme auquel les nouveaux pays bénéficiaires d'un financement au titre du deuxième cycle entreront en jeu, ainsi que la rapidité d'exécution des projets dans les pays relevant du premier cycle. Au moment de la rédaction du présent document, tous les pays bénéficiaires au titre du premier cycle avaient pris du retard dans la mise en œuvre des projets et aucun des pays bénéficiaires au titre du deuxième cycle n'avaient encore mis au point la version finale de leur document de projet succinct, condition essentielle pour pouvoir lancer la première phase des activités dans le pays concerné. Ces retards entraîneront probablement un risque de sous-utilisation des fonds accordés au titre du soutien financier direct aux projets nationaux en 2018. La FAO et l'OMS travaillent en étroite collaboration avec les pays afin de réduire ces retards. D'autres domaines dans lesquels les dépenses sont susceptibles d'être inférieures aux prévisions sont les frais de voyage du personnel (en raison du report à 2019 des réunions des comités de coordination régionaux) et les frais d'administration.

¹ L'organisation indiquée entre parenthèses est celle à laquelle la contribution a été versée.

² Cette contribution doit être utilisée pendant la période 2018-2023.